

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/12/2024

**Séance du 12 décembre 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE

**Étaient absents :**

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

**OBJET :** 32 - Forêts communales - Programme et destination des coupes de bois - Programme des travaux de gestion forestière - Année 2025

Délibération n° 007778

## Forêts communales - Programme et destination des coupes de bois - Programme des travaux de gestion forestière - Année 2025

**Rapporteur** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	26/11/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'état d'assiette des coupes et le programme de travaux forestiers pour l'exercice 2025 concernant la forêt communale de Besançon.

Le programme de coupes 2025 tient compte de l'exploitation des bois tombés au sol à la suite de la tempête du 20-21 juillet dernier (entre 3000 et 5000 m<sup>3</sup>). Ce programme est donc recentré autour des projets de bois locaux (débouché économique pour les produits résineux de la forêt communale qui alimentent les projets de construction et rénovation des bâtiments municipaux), autour des coupes sanitaires (préservation des peuplements feuillus), autour des coupes d'amélioration et de régénération (renouvellement des peuplements feuillus)

Le programme de travaux de gestion forestière concerne quant à lui des travaux sylvicoles sur les parcelles en régénération naturelle ou en plantation, ainsi que des travaux d'entretien du réseau de routes forestières et des limites parcellaires.

### **I. Programme et destination des coupes de bois marquées ou à marquer**

#### **1. Préambule : Tempête de la nuit du 20-21 juillet 2024 et impact sur le programme de coupes 2025**

Une tempête avec des vents locaux à plus de 100 km/h a eu lieu dans la nuit du 20 au 21 juillet dernier, impactant de façon importante la partie sud-ouest de la forêt de Chailluz et obligeant à une fermeture temporaire du secteur le plus dangereux (Cul des Prés, Intendant, Trois charmes). Suite à cet événement, un état prévisionnel des dégâts a été réalisé par les services de la Ville et l'ONF, estimant le volume de bois tombé au sol ou impacté, entre 3000 et 5000 m<sup>3</sup> de feuillus (principalement chêne et hêtre).

Les travaux de sécurisation et d'exploitation du secteur fermé sont engagés au cours du second semestre comme suit, avec pour objectif une réouverture totale de Chailluz au printemps 2025 :

- Exploitation manuelle par les bûcherons de la Ville, qui façonnent principalement des grumes provenant de semenciers de chêne (baisse du potentiel de régénération naturelle).
- Exploitation mécanisée par entreprise (bois moyen et petits bois, à destination finale d'industrie ou de bois énergie)

Les produits récoltés seront commercialisés comme suit :

- Les bois d'œuvre (grumes et billons) seront vendus en contrat d'approvisionnement via l'Office National des Forêts.
- Les bois d'industrie et bois énergie seront vendus en unité de produit mesurée au peson - porteur via l'Office National des Forêts.

Les dépenses et recettes émanant de la gestion forestière de l'après tempête seront intégrées au BP 2025 du budget annexe forêt.

#### **2. Parcelles retenues pour l'état d'assiette des coupes 2025**

Tenant compte de la tempête de juillet 2024, le programme de coupe 2025 est centré autour des projets bois locaux (débouché économique pour les produits résineux de la forêt communale), autour des coupes sanitaires (préservation des peuplements feuillus), autour des coupes d'amélioration et de régénération (croissance des peuplements feuillus). Il résulte d'un travail partagé entre l'Office National des Forêts et la Direction Biodiversité Espaces Verts de la Ville de Besançon.

a) Pour les peuplements feuillus :

- Des coupes sanitaires (33 ha) visant à prélever les arbres dépérissant suite aux effets des sécheresses antérieures et/ou à la suite d'un parasite affectant l'état sanitaire de l'arbre.
- Des éclaircies dans les jeunes peuplements (16 ha) visant à réduire la densité en prélevant les arbres mal conformés au profit de tiges d'avenir. Les arbres étant de petite dimension, le bois sera valorisé en bois énergie.
- Des coupes d'amélioration (36 ha) visant à prélever les arbres les moins bien conformés en faveur des plus beaux sujets. Les grumes de bonne qualité seront valorisées en bois d'œuvre ; les branchages et petites tiges seront destinés au bois énergie ou bois d'industrie.
- Des coupes de régénération (0.5 ha). Les arbres seront prélevés afin d'apporter de la lumière au sol en faveur de la régénération naturelle. Les zones de vide pourront être complétées par des plantations.
- L'ouverture de cloisonnements préalable à l'exploitation des parcelles (56 ha), afin de canaliser la circulation des engins sur ces parcelles au sol particulièrement sensible au tassement.

b) Pour les peuplements résineux :

- Des coupes sanitaires (0.5 ha) visant à prélever les arbres dépérissant.
- Des éclaircies dans les jeunes peuplements (9 ha) visant à réduire la densité des tiges et ainsi favoriser la bonne croissance du peuplement. Les arbres étant de petite dimension, le bois sera valorisé en bois énergie.
- Des coupes d'amélioration (26 ha) visant à prélever les arbres les moins bien conformés en faveur des plus beaux sujets. Les grumes de bonne qualité seront valorisées en bois d'œuvre ; les branchages et petites tiges seront destinés au bois énergie ou bois d'industrie.
- L'ouverture de parquets de régénération dans le canton des acacias (13 ha). Malgré un marché peu porteur pour les résineux, le rythme de transformation du canton prévu à l'aménagement peut être suivi grâce à l'utilisation des bois ainsi récoltés dans les projets de construction de la Ville.

c) Les parcelles et destinations ainsi retenues sont les suivantes (carte en annexe) :

- Vente de bois en bloc et sur pied issus des parcelles feuillues :
  - Forêt de Chailluz : parcelles 80, 81 pour coupe d'ouverture de cloisonnements.
- Vente de bois façonnés en bord de route issus de parcelles feuillues :
  - Forêt de Chailluz :
    - ✓ Parcelles 26, 120, 121, 131 et 144 pour la coupe d'arbres dépérissants.
    - ✓ Parcelles 112, 113, 142 pour une coupe d'amélioration en futaie régulière. La parcelle 142 présente des arbres dépérissants nécessitant d'être prélevés (amélioration sanitaire).
    - ✓ Parcelles 55 et 56 pour une coupe d'amélioration sanitaire en futaie irrégulière (hêtre).
    - ✓ Parcelles 108, 111, 114 pour l'ouverture de cloisonnements.
    - ✓ Bois d'Aglans :
    - ✓ Parcelles 414, 417 et 421 pour une coupe de première éclaircie de jeunes peuplements.
    - ✓ Parcelles 405, 407 et 416 pour une coupe d'amélioration en futaie régulière.
    - ✓ Parcelle 433 pour un relevé de couvert (première coupe de régénération).
    - ✓ Parcelles 431, 432 (lisière) pour l'ouverture de cloisonnements.
- Vente de bois en bloc et sur pied issus des parcelles résineuses :
  - Bois d'Aglans : parcelles 432 et 434 pour une coupe d'amélioration.
- Vente de bois façonnés en bord de route issus de parcelles résineuses :
  - Forêt de Chailluz (canton des Acacias) :
    - ✓ parcelle 8 pour une deuxième éclaircie.
    - ✓ parcelles 5 et 9 pour une coupe d'amélioration.
    - ✓ parcelles 1, 4, 9, 12 et 34 pour l'ouverture de parquets de régénération.

L'ensemble de ces coupes représente une surface totale à parcourir d'environ 190 ha, pour un volume prévisionnel calculé comme suit :

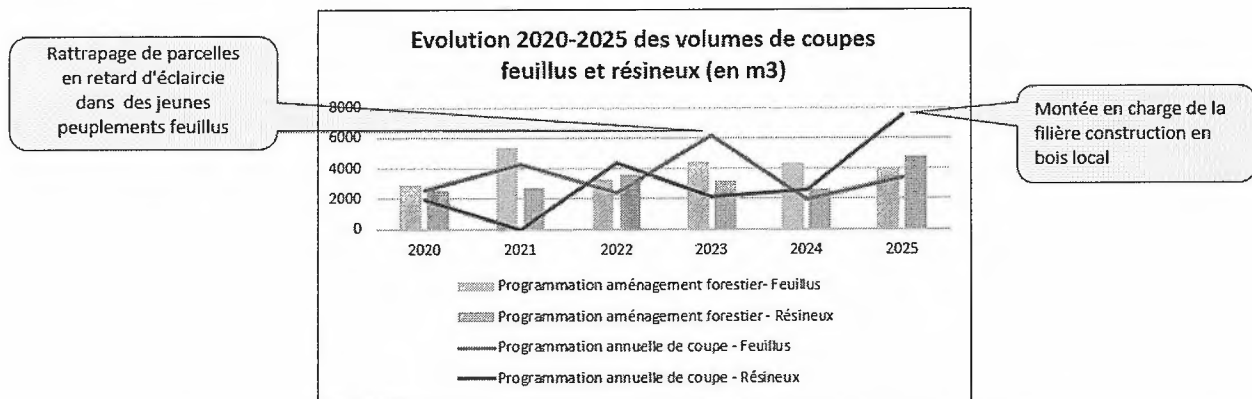
- 3419 m<sup>3</sup> de bois feuillus dont 70% en produit bois d'industrie et bois énergie (petits bois) et 30% en produit de bois d'œuvre. Deux tiers des volumes de coupe proviennent de Chailluz tandis qu'un tiers provient du bois d'Aglans.
- 7491 m<sup>3</sup> de bois résineux commercialisés essentiellement en bois d'œuvre et provenant majoritairement du canton des Acacias en forêt de Chailluz.

Ces volumes sont donnés à titre indicatif et pourront être amenés à évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution observée des dépérissements d'une part, en fonction de l'avancée des projets de construction en bois local d'autre part.

### 3. Evolution des volumes de coupes

Par rapport au programme prévisionnel 2025 figurant dans l'aménagement forestier 2020-2039 :

- ✓ le volume de bois en feuillus à récolter est inférieur d'environ 600 m<sup>3</sup> du fait des dépérissements entamant pour partie le capital sur pied à récolter.
- ✓ le volume de bois en résineux à récolter est supérieur de 2700 m<sup>3</sup>, du fait de la fourniture de bois local pour alimenter les projets de construction sous maîtrise d'ouvrage Ville (gymnase Diderot (phase 2), crèche des Orchamps, école Paul Bert), ainsi que le projet Métra Nation sous maîtrise d'ouvrage Néolia. Pour chacun de ces projets, la coupe n'interviendra qu'à la notification du marché de travaux - lot bâtiment concerné.



Le graphique ci-dessous compare les volumes de coupe programmés dans l'aménagement forestier avec la programmation annuelle ajustée qui tient compte de l'évolution réelle de la forêt communale. Ce programme de coupes 2025 porte par ailleurs la surface des parquets ouverts pour la transformation du canton des Acacias à 26,9 ha, soit 82 % de la surface prévue à l'aménagement sur la période 2020-2025.

### 4. Modes de vente

Les principaux modes de vente des produits forestiers sont : les adjudications générales de l'Office National des Forêts, les consultations et les contrats d'approvisionnement.

Le choix des modes de vente visera à favoriser la filière industrielle locale, notamment en augmentant la part des ventes par consultations et des contrats d'approvisionnement (acheteurs et transformateurs locaux).

Certains des produits forestiers sont ainsi susceptibles de faire l'objet d'une vente par contrat d'approvisionnement : le bois énergie, une partie du bois façonné de résineux et le bois d'œuvre de feuillus (hêtre, frêne, chêne et feuillus divers). Dans ce cas, ces contrats seront passés, pour le compte de la Ville de Besançon, par l'Office National des Forêts. En application de l'article L. 144 .1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure les contrats de vente, sous réserve de l'accord préalable du représentant de la commune. Le contrat de vente sera conclu en application de l'article L. 144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Besançon la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la

vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées. Pour mener à bien ces opérations, des missions d'assistance seront confiées à l'ONF.

S'agissant des projets bois locaux (fourniture de la ressource bois pour les projets de construction en maîtrise d'ouvrage Ville), la vente des bois intervient de gré à gré aux entreprises titulaires des marchés de construction / rénovation, qui se chargeront ensuite d'assurer la transformation et la traçabilité des lots de bois. Toutes les recettes seront imputées au budget de fonctionnement des forêts communales de l'exercice courant.

## 5. Parcelles ajournées

Le report d'exploitation pour cause de météo défavorable au printemps 2024, puis le traitement des bois issus de la tempête de juillet au cours du second semestre, justifient le choix d'ajournement des parcelles suivantes, concerté avec l'Office National des Forêts.

- Parcelles de feuillus ajournées :
  - Colline de Bregille :
    - o Parcelles 303 et 307 pour coupe d'amélioration.
  - Forêt de Chailluz :
    - o Parcelles 89, 168 et 174 pour coupe d'amélioration.
    - o Parcelles 152, 153, 154, 155, 156 et 157 pour une coupe d'amélioration sanitaire.
    - o Parcelle 62 pour une ouverture de cloisonnement en irrégulier.
    - o Parcelle 171 pour une première coupe de régénération (relevé de couvert)
- Parcelles de résineux ajournées :
  - Colline de Bregille :
    - o Parcelles 303 et 307 pour coupe d'amélioration.
  - Bois d'Aglans :
    - o Parcelles 401 et 409 pour coupe d'amélioration.
    - o Parcelles 439 et 440 pour une coupe de régénération

L'exploitation des parcelles ajournées est reportée à la saison de coupe 2026 ainsi que les arbres qui seront désignés en 2025 sur la base de l'état d'assiette ci-après (tableau proposition d'état d'assiette 2025).

## **II. Programme de travaux de gestion forestière (détail joint en annexe)**

Dans le cadre de l'aménagement forestier des forêts communales de Besançon approuvé en conseil municipal du 9 octobre 2020, le programme des travaux de gestion forestière à exécuter en 2025 a été établi par l'Office National des Forêts et le Service Forêts et Boisements Urbains de la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts (*tableau en annexe*).

Les travaux sylvicoles proposés concernent :

- ✓ Le suivi de la régénération dans les parcelles en renouvellement (*carte en annexe*) :
- ✓ Les travaux préparatoires à la régénération sur 10 ha
- ✓ Le dégagement de régénération naturelle feuillue sur 10,6 ha
- ✓ Le dégagement de plantations de moins de 15 ans sur 17,4 ha
- ✓ Le nettoyage-dépressage de jeunes peuplements feuillus sur 3 ha
- ✓ La création et/ou l'entretien d'infrastructures : routes empierrées, passages busés, lisières et accotements, places de dépôt, sur 13,5 ha
- ✓ L'entretien des équipements et des limites parcellaires : barrières, marquages des parcelles, sur 75 km.
- ✓ L'ouverture et l'entretien de cloisonnements sylvicoles,

Les travaux sylvicoles seront confiés :

- Aux entreprises privées pour un montant estimé à 33 000 € HT,
- Au CFPPA de Châteaufarine par voie de convention établie dans l'année courante,
- À la régie municipale pour environ 1 700 heures de travail.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le programme de coupes et le programme de travaux de gestion forestière 2025,
- autorise le cas échéant, Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, toutes pièces afférentes aux différents modes de vente,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir tout ou partie du programme de travaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

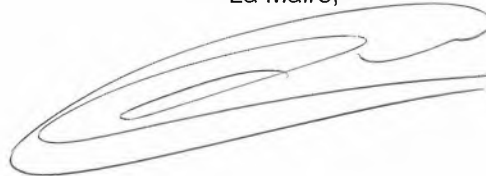
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE  
Conseillère Municipale Déléguée

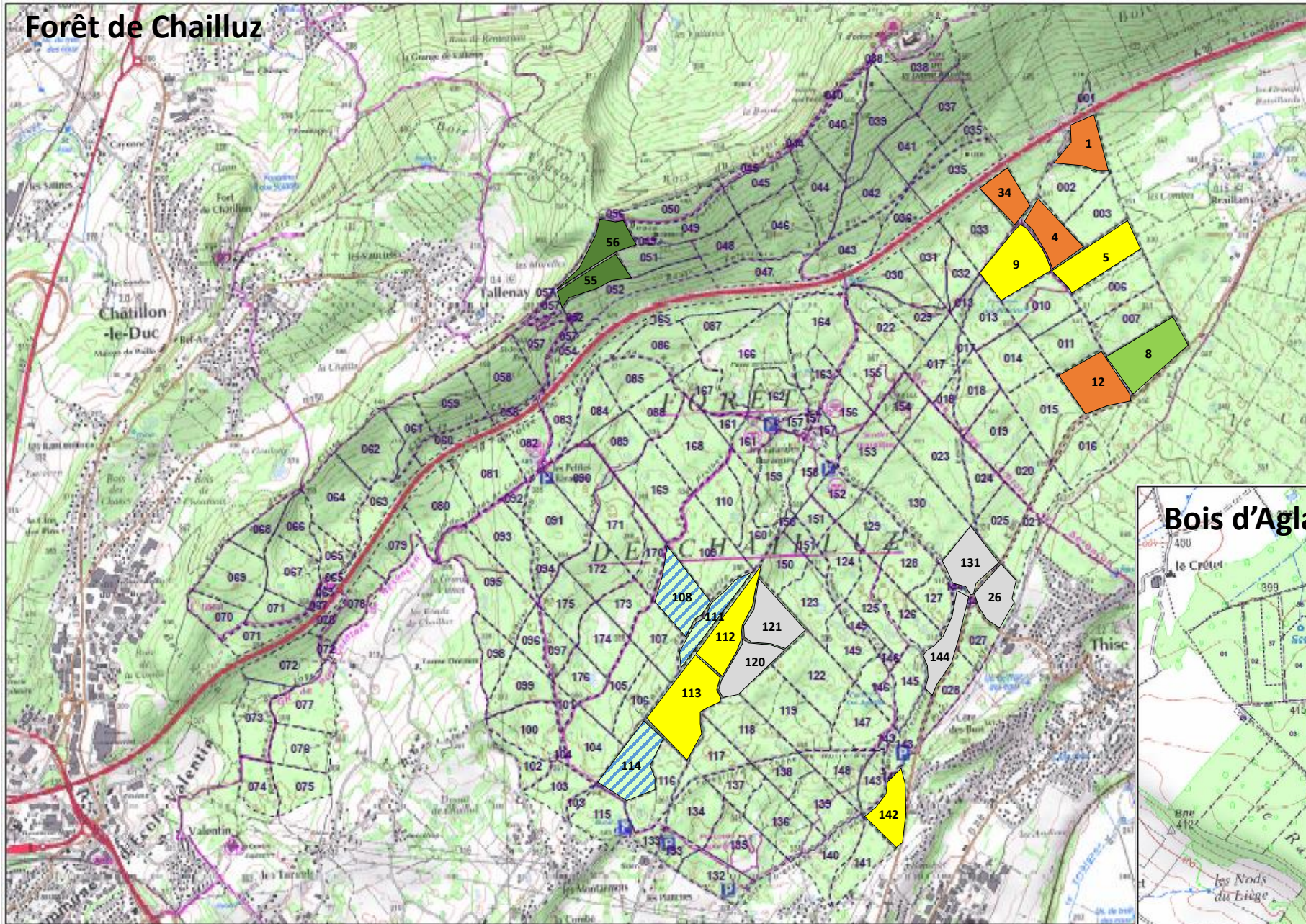
Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

# Forêt communale de Besançon - Programme de coupes 2025

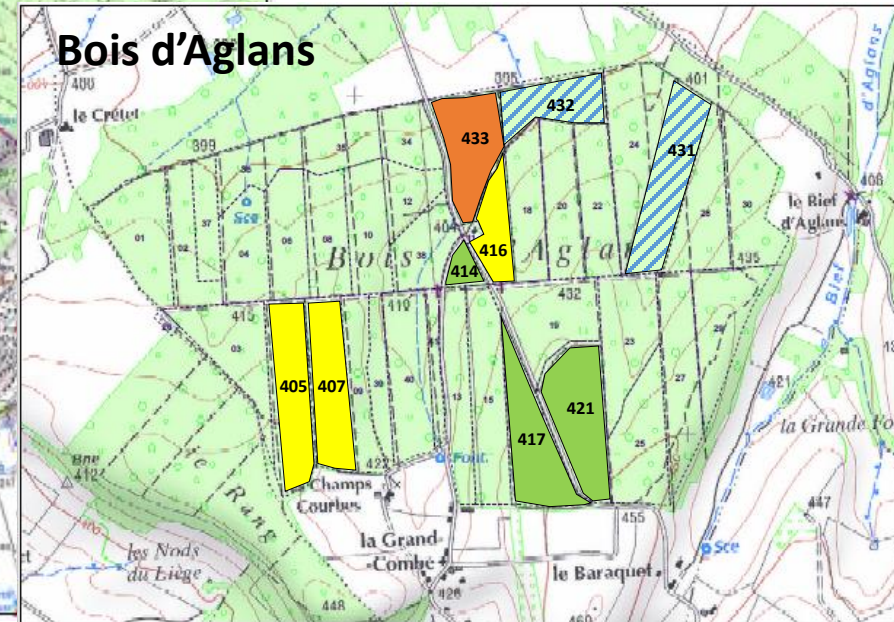
## Forêt de Chailluz



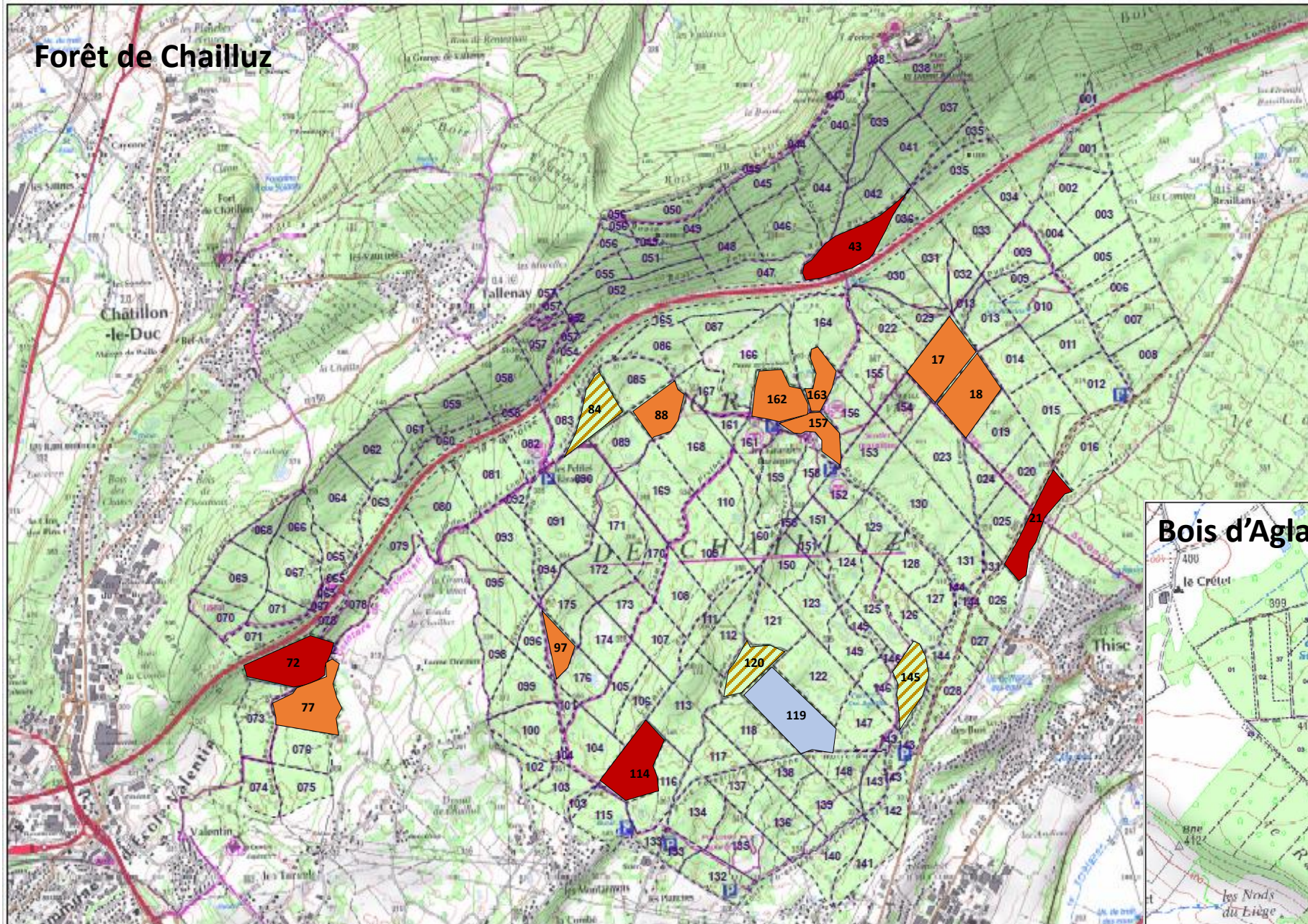
## Programme de coupe 2025

- Coupe en futaie irrégulière
- Eclaircie dans les jeunes peuplements
- Coupe d'amélioration
- Coupe de régénération
- Coupe de produits déperissants
- Ouverture de cloisonnements





## Bois d'Aglaans

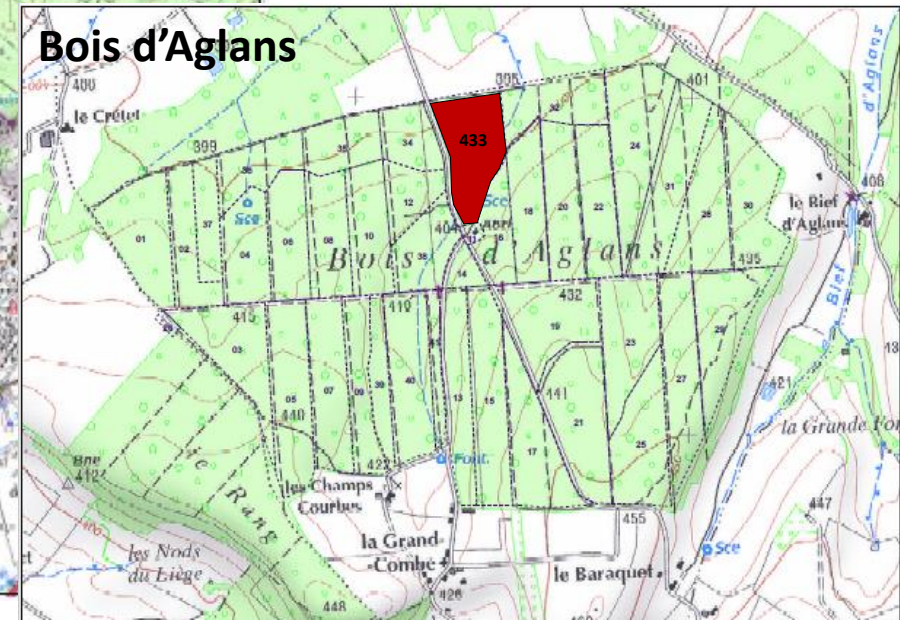


# Forêt communale de Besançon - Programme de travaux 2025



Travaux sylvicoles dans les parcelles en renouvellement

-  Travaux préparatoires à la régénération
-  Dégagements de plantations
-  Dégagement de régénération naturelle
-  Nettoyement - dépressage





	Origine	Unités de gestion	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume Commercial Feuillus (m3)	Volume Commercial Résineux (m3)	Mode de vente
FEUILLUS	retard	49_i	IRR	9,8	200	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	sanitaire	55_i	AS	5,67	85	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	sanitaire	56_i	AS	6	90	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	EA théorique	65_i	IRR	5,53	110	0	Vente sur pied
	EA théorique	67_i	IRR	11,1	222	0	Vente sur pied
	retard	104_af	EMC	10,95	100	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	EA théorique	106_af	AMEL	8	220	0	Vente sur pied
	EA théorique	107_af	AMEL	9,06	250	0	Vente sur pied
	EA théorique	124_pa	E1	8,43	90	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	EA théorique	159_pa	EMC	1	15	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	EA théorique	160_pa	EMC	4	120	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	non réglé	168_pa	EM	0,3	7	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	non réglé	169_pa	EM	0,4	8	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	non réglé	170_pa	EM	0,3	6	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	non réglé	173_pa	EM	0,3	6	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	non réglé	176_pa	EM	0,3	8	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
	EA théorique	412_af	AMEL	3,2	120	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus
retard	425_r	EMC	6,41	60	0	Vente bois façonnés - contrat feuillus	
RESINEUX	réglé	3_pa	RA	1	0	422	Vente bois façonnés
	réglé	10_pa	RA	1	0	281	Vente bois façonnés
	réglé	15_pa	RA	1	0	264	Vente bois façonnés - contrat résineux

<b>93,8</b>	<b>1 717</b>	<b>967</b>
-------------	--------------	------------

### Lignes d'état d'assiette non proposées

	Année prévue	Unités de gestion	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume Prévisionnel aménagement (m3)		Motif non retenu
FEUILLUS	retard	21_r	RS	2,27	68	0	Acquisition du renouvellement
	EA théorique	22_j	E1	10,63	106	0	Niveau du capital forestier
	retard	43_r	RD	5,95	178	0	Acquisition du renouvellement
	retard	48_i	IRR	7,72	308	0	Niveau du capital forestier
	retard	60_i	RD	4,19	628	0	Attente de desserte
	EA théorique	72_r	RS	1,54	46	0	Acquisition du renouvellement
	retard	78_j	E1	5,79	57	0	Niveau du capital forestier
	retard	79_j	E1	4,9	49	0	Niveau du capital forestier
	retard	84_r	RS	7,54	150	0	Acquisition du renouvellement
	retard	96_r	RD	4,19	125	0	Acquisition du renouvellement
	EA théorique	99_pa	RS	1,24	49	0	Acquisition du renouvellement
	retard	114_af	E1	10,88	108	0	Raison sylvicole
	EA théorique	119_af	AMEL	8,98	224	0	Niveau du capital forestier
	retard	120_r	RS	4,84	193	0	Retard exploitation
	retard	121_r	RS	9,74	389	0	Retard exploitation
	EA théorique	147_pa	AMEL	7,5	262	0	Niveau du capital forestier
	EA théorique	154_pa	RS	1,21	48	0	Raison sylvicole
	EA théorique	158_pa	AMEL	5,7	199	0	Raison commerciale
	EA théorique	170_pa	AMEL	4,28	107	0	Niveau du capital forestier
	retard	171_pa	AMEL	9,71	242	0	Raison sylvicole
	retard	175_pa	AMEL	6,31	157	0	Niveau du capital forestier
	EA théorique	301_pa	AMEL	10,69	481	0	Retard exploitation
retard	423_af	AMEL	1,66	83	0	Niveau du capital forestier	
retard	431_af	AMEL	3,23	161	0	Retard exploitation	
RESINEUX	EA théorique	439_r	RS	1,87	0	280	Retard exploitation
	EA théorique	13_pa	AMEL	6,77	3	352	Raison sylvicole
	EA théorique	14_pa	AMEL	10,29	15	492	Raison sylvicole
	EA théorique	17_pa	AMEL	7,59	15	266	Raison sylvicole
	EA théorique	19_pa	AMEL	8,86	0	475	Raison sylvicole
	EA théorique	20_pa	AMEL	7,38	0	324	Raison sylvicole
	retard	2_pa	RA	3	0	900	Raison sylvicole
	EA théorique	5_pa	RA	3,5	0	1400	Retard exploitation
	retard	11_pa	AMEL	6,1	0	366	Raison sylvicole
	EA théorique	13_pa	RA	3	0	900	Niveau du capital forestier
	retard	423_r	RE	4	0	400	Raison commerciale
EA théorique	401_r	RE	3,3	0	330	Retard exploitation	

# FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

<b>Office National des Forêts</b> AGENCE TERRITORIALE DE BESANCON UT BESANCON 14, rue Plançon 25010 BESANCON Tél : 03 81 61 07 41	<b>Destinataire</b> Madame le Maire COMMUNE de BESANCON 2 Rue Megevand 25034 BESANCON CEDEX
--	---

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE</b>				
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route empierrée Localisation : RF des Dupeux DES2	1	FO		F
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route empierrée Localisation : Aménagement forestier chap 2.5.2.C, Aglans : DES5	1	FO		F
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : création de passages busés Localisation : Aglans Création de 2 passages busés parcelle 433, création d'un ponceau et curage du fossé parcelle 432 (Aménagement forestier chap 2.5.2, Aglans : DES6)	3,00	U		I
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des passages busés Localisation : Aglans Réfection du passage busé parcelle 423, entretiens des passages busés parcelles 406 et 423, débroussaillage et entretien du pont parcelle 440	1	FO		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Chailluz : RF de la laye, trois charmes, fau carré, fonds de chailluz, chapelets, intendant	1	FO		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Chailluz	1	FO		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Aglans RF limite La Vèze, RF parcelle 419, RF parcelle 440, Chemin des champs courbes, Limite La Vèze	1	FO		F
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Bregille toutes les routes et RF parcelles 303, 307	1	FO		F
<input type="checkbox"/> Entretien de place de dépôt par broyage de la végétation Localisation : Chailluz Broyage de toutes les places de dépôt massif de Chailluz	2,00	HA		F
<input type="checkbox"/> Entretien de place de dépôt par broyage de la végétation Localisation : Aglans Broyage de toutes les places de dépôts massif d'AGLANS	1,00	HA		F
<input type="checkbox"/> Entretien de place de dépôt par broyage de la végétation Localisation : Bregille broyage de toutes les places de dépôts	0,50	HA		F
<b>Sous-total</b>			<b>50 920,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE</b>				
<input type="checkbox"/> Entretien de barrière Localisation : Chailluz, canton des Acacias, parcelles 15-16 pose de deux barrières parcelles 15-16	1	FO		F
<input type="checkbox"/> Entretien de barrière Localisation : Bregille, direction fort tourner à gauche, parcelle 307. Changement hélice	1,00	U		F

# FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Entretien de barrière Localisation : Aglans parcelles 419-433-440 Débroussaillage de la barrière parcelle 440 et amélioration de la barrière parcelles 419-433-440	1	FO		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel Localisation : Périmètre Chailluz jouxtant agglomération et forêt privée parcelles 1-3-5-6-7-8-72-73-74-103-115-140-141-177-178HA	7,56	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture) Localisation : Périmètre Chailluz jouxtant agglomération et forêt privée parcelles 1-3-5-6-7-8-72-73-74-103-115-140-141-177-178HA Périmètre Chailluz jouxtant agglomération et forêt privée	7,56	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel Localisation : Périmètre collines : Bregille, Chapelle des buis, Chaudanne, Planoise, Rosemont	32,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture) Localisation : Périmètre collines : Bregille, Chapelle des buis, Chaudanne, Planoise, Rosemont	32,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel Localisation : Périmètre Aglans	7,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture) Localisation : Périmètre Aglans	7,00	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel Localisation : Parcellaire EA 2025 parcelles : 49-55-56-65-67-104-106-107-124-159-160-168-169-170-173-176-4 12-425-3-10-15	28,50	KM		F
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture) Localisation : Parcellaire de l'état d'assiette 2025 parcelles : 49-55-56-65-67-104-106-107-124-159-160-168-169-170-173-176-4 12-425-3-10-15	28,50	KM		F
<b>Sous-total</b>			<b>69 720,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>				
PARCELLE 5 - Raffraichir désignation : mise en peinture Peinture orange fluo, 2 traits obliques au corps sur les tiges de diamètres < 50 cm et 2 croix au corps tiges de diamètres 50 cm et plus.				
PARCELLE 17 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 17.pa - Entraxe : [6] m	0,63	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 17.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [COR, ERS, CHX]	0,63	HA		I
PARCELLE 18 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 18.pa - Entraxe : [4] m	6,33	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 18.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHX, COR, ERS, MER, ALT]	6,33	HA		I
PARCELLE 21 - Ouverture de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de la régénération naturelle				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : implantation d'un jalonnement Localisation : 21.r - Entraxe : [4] m	2,27	HA		I

# FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 21.r - Entraxe : [4] m	2,27	HA		F
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 21.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHX, feuillus nobles, biodiversité]	2,27	HA		I
PARCELLE 43 : Maintenance de cloisonnements sylvicoles				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 43.r - Entraxe : [4] m	3,50	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 43.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHX, feuillus nobles, biodiversité]	3,50	HA		I
PARCELLE 46 : Maintenance de cloisonnements sylvicoles				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 46.j - Entraxe : [4] m	14,31	HA		I
PARCELLE 47 : Maintenance de cloisonnements sylvicoles				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 47.j - Entraxe : [4] m	4,60	HA		I
PARCELLE 54 : Maintenance de cloisonnements sylvicoles				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 54.i - Entraxe : [4] m	3,91	HA		I
PARCELLE 63 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 63.r - Entraxe : [4] m	6,57	HA		I
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière Localisation : 63.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [PN Salzman, CHE pub, CHX, ERS, feuillus nobles, biodiversité]	3,00	HA		I
PARCELLE 72 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 72.r - Entraxe : [4] m	4,13	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 72.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHE Pub, COR, MER]	0,50	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 72.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHX, feuillus nobles, biodiversité]	1,50	HA		I
PARCELLE 77 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 77.r - Entraxe : [4] m	1,30	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 77.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHX, COR, MER, feuillus nobles]	1,30	HA		I

# FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
PARCELLE 82 - Maintenance de cloisonnements d'exploitation et relevé de couvert				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 82.r - Entraxe : [18] m	5,00	HA		F
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière Localisation : 82.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHX, ERS, feuillus nobles, biodiversité]	5,00	HA		I
PARCELLE 84 - Ouverture de cloisonnements sylvicoles et peignage de la ronce				
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : peignage de la ronce Localisation : 84.r	7,54	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : implantation d'un jalonnement Localisation : 84.r - Entraxe : [4] m	7,54	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 84.r - Entraxe : [4] m	7,54	HA		F
PARCELLE 88 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 88.r - Entraxe : [4] m	6,97	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 88.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHE Pub, CHS, COR, MER, feuillus nobles]	6,97	HA		I
PARCELLE 96 - Maintenance de cloisonnements d'exploitation et relevé de couvert				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 96.r - Entraxe : [18] m	4,19	HA		F
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière Localisation : 96.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHX, ERS, feuillus nobles, biodiversité]	4,19	HA		I
PARCELLE 97 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantation, semis naturels				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 97.pa - Entraxe : [4] m	1,40	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 97.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHE Pub, ERC, ALT, feuillus nobles]	1,40	HA		I
PARCELLES 157, 162, 163 - Dolines - Dégagement manuel de plantation				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 157.pa, 162.pa, 163.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [MER, ERS, CHX]	0,30	HA		I
PARCELLES 89, 99, 155, 156, 168, 171, 174 : Entretien de cloisonnement d'exploitation				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 155.pa, 156.pa, 168.pa, 171.pa, 174.pa, 89.pa, 99.pa - Entraxe : [18] m	25,18	HA		F

# FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<p>PARCELLES 89, 99, 155, 156, 168, 171, 174 : Entretien de cloisonnement d'exploitation, deuxième passage</p> <p><input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 155.pa, 156.pa, 168.pa, 171.pa, 174.pa, 89.pa, 99.pa - Entraxe : [18] m</p>	25,18	HA		F
<b>Sous-total</b>			<b>66 560,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>				
Hugo Petitdemange				
<p>PARCELLE 114 - Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue</p> <p><input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 114.af - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Feuillus nobles]</p>	0,16	HA		I
<p>PARCELLE 119 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles et nettoyage de régénération naturelle</p> <p><input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 119.j - Entraxe : [4] m</p> <p><input type="checkbox"/> Nettoyement de jeune peuplement Localisation : 119.j - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes et feuillus précieux]</p>	3,00	HA		I
<p>PARCELLE 120 - Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle localisée sous les semenciers</p> <p><input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle localisée Localisation : 120.r Abattage et mise en tas sur les cloisonnements des gaulis hêtre/charme sous les semenciers de chêne. 4,84 ha à parcourir : environ 30% de la surface à travailler; sous les semenciers de chênes - Description du travail : [Abattage et mise en tas sur les cloisonnements des gaulis hêtre/charme sous les semenciers de chêne.]</p>	1,50	HA		I
<p>PARCELLE 145 - Peignage de la ronce en plein</p> <p><input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : peignage de la ronce Localisation : 145.pa</p>	1,00	HA		I
<p>PARCELLE 304 - Ouverture de cloisonnements sylvicoles et dégagement de la régénération naturelle</p> <p><input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 304.pa Deux passages: 1er mars 2e juillet - Entraxe : [4] m</p> <p><input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 304.pa Deux passages: 1er mars 2e juillet - Entraxe : [4] m</p> <p><input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 304.pa - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHX, biodiversité]</p>	1,36	HA		I
<p>PARCELLE 433 - Maintenance de cloisonnements sylvicoles avec dégagement de régénération naturelle</p> <p><input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 433.j Deux passages: 1er mars 2e juillet - Entraxe : [4] m</p>	1,82	HA		I

# FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
Cocher les actions retenues				
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 433.j Deux passages: 1er mars 2e juillet - Entraxe : [4] m	1,82	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 433.j - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chênes]	1,82	HA		I
<b>Sous-total</b>			<b>11 610,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX D'EXPLOITATION</b>				
<input type="checkbox"/> Abattage-façonnage de grumes feuillues Localisation : UG EA 2025	858,00	M3		F
<input type="checkbox"/> Débardage de bois d'oeuvre Localisation : UG EA 2025	858,00	M3		F
<input type="checkbox"/> Cubage et classement des bois Localisation : UG EA 2025	858,00	M3		F
<input type="checkbox"/> Abattage-façonnage de grumes résineuses Localisation : UG EA 2025	211,00	M3		F
<input type="checkbox"/> Débardage de bois d'oeuvre Localisation : UG EA 2025	211,00	M3		F
<input type="checkbox"/> Cubage et classement des bois Localisation : UG EA 2025	700,00	M3		F
<input type="checkbox"/> Abattage-façonnage de bois d'industrie Localisation : UG EA 2025	1 200,00	ST		F
<input type="checkbox"/> Débardage de bois d'industrie Localisation : UG EA 2025	1 200,00	ST		F
<input type="checkbox"/> Cubage des bois Localisation : UG EA 2025	756,00	M3		F
<b>Sous-total</b>			<b>78 260,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX DIVERS : Installation panneaux explicatifs (parquets de régénération, îlots de senescence, interdiction de feux)</b>				
Panneaux interdiction d'allumer un feu sur les collines.				
<b>Sous-total</b>			<b>0,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX DIVERS : Diagnostic, abattage, élagage des arbres portant des risques sur les infrastructures d'accueil</b>				
<b>Sous-total</b>			<b>0,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX DIVERS : Massif d'Aglans : repérage des regards du réseau de captage d'eau pour mise en sécurité</b>				
Chercher plan des puits, présence avérée p432-433-436				
<b>Sous-total</b>			<b>0,00 € HT</b>	

Total Investissement	Total Fonctionnement	<b>Total : 277 070,00 € HT</b>
<b>62 660,00 € HT</b>	<b>214 410,00 € HT</b>	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.  
Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

# FORÊT COMMUNALE de BESANÇON

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,  
BENOIT CHOLLET

Date :

Programme reçu le :  
Le représentant de la collectivité,